

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Brullé, 23 janvier 1857

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Bocquet](#) est cité(e) dans cette lettre
[Brullé, Alexandre \(1814-1891\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (4)

Collation1 p. (79r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Brullé, 23 janvier 1857, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 15/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/29625>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [23 janvier 1857](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Brullé, Alexandre \(1814-1891\)](#)

Lieu de destination Forest, Bruxelles (Belgique)

Description

Résumé Au sujet de l'emploi de Bocquet, voyageur de commerce. Brullé a écrit à Godin le 14 janvier 1857 que Bocquet peut utilement faire les voyages en Belgique. Godin avait pensé qu'il pouvait faire des voyages en France une partie de l'année mais il n'aurait pas assez d'occupation car deux voyageurs de commerce y travaillent déjà. Brullé a évoqué une personne qui pourrait faire les voyages en Belgique : Godin laisse Brullé décider ce qui convient le mieux. Sur la santé de Godin : « L'état de ma santé ne peut pas permettre d'inquiétude quoique je sois presque toujours souffrant. » Godin signale enfin à Brullé que Bocquet a rectifié à la baisse le compte de ses voyages.

Notes Une numérotation manuscrite est copiée dans la marge du folio : « 77/80 ».

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures](#)

["Godin"](#), [Santé](#), [Voyage](#)

Personnes citées [Bocquet \[monsieur\]](#)

Lieux cités [Belgique](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Bocquet

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité Commerce

Biographie Quincaillier à Guise (Aisne) au début du XXe siècle.

Nom Brullé, Alexandre (1814-1891)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Fouriériste
- Industrie (grande)
- Patron/Patronne

Biographie
Éditeur de musique et industriel fouriériste français né en 1814 et décédé en 1891. Alexandre Brullé est l'époux d'[Adèle Augustine Brullé-Tardieu](#). Godin confie en 1855 à Alexandre Brullé la direction des ateliers de Forest puis de Laeken (Belgique). Alexandre Brullé met fin le 11 mars 1863 à ses fonctions à l'usine de Laeken, où il est remplacé progressivement par [Eugène André](#) à partir de l'été 1862. Le couple Brullé s'installe à Saint-Mandé (Val-de-Marne). En février 1888, Marie Moret, qui entretient une correspondance avec Adèle Augustine Brullé, indique qu'Alexandre Brullé est atteint d'une grave paralysie depuis de nombreuses années.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Le 23 janvier 1711

29

~~77~~
80

Reçu de l'opendre Brûlé

Notre fils de 22 auroit au bout de son
service militaire au régiment des dragons ou Régiment
du Roi Auguste sans espoir pour garder le rang
obtenu et n'eût pas l'honneur de prendre et
de présenter, pour la satisfaction de le faire
approuver au régiment, dans lequel n'eût pas
parti à force armée comme j'en dis à son
moyenne sans lui j'aurais pas au
témoin suffisant pour le prouver; Il a écrit au
sieur des aulx au sein de la force acquisition à
faire dans le régiment dont il a parlé
à un autre que y faire différemment il faudrait
que de la force militaire auquel que j'en aurois
est à dire de n'eût pas la force dont il aye
faites n'eût pas de l'opendre et à son avis
que trop prou pour dire fait à que n'eût pas
l'opendre autrement j'aurai bon

Notre fils au bout de son service distingué
que j'en prouve toujours suffisant

Le Régiment a été au régiment de la force
que 23 pour au bout de l'opendre sans espoir admis
est à faire à son avis pour 1711 au
bien de la force 1711.

Opéndre au régiment de la force

Le Régiment a été au régiment de la force
1711 au bout de l'opendre pour 1711

~~Le Régiment~~